

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTES DU MAIRE**

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

**ARRÊTE PORTANT RÉGLEMENTATION
DE CIRCULATION rue du CHÂTEAU esplanade MARCEL PAGNOL**

N°150

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28;

CONSIDÉRANT En raison de la manifestation «fête du pain» organisée par l'association ASPECTS sur la voie communale lieu-dit: «rue du CHÂTEAU et esplanade MARCEL PAGNOL» la circulation et le stationnement seront interdits .

ARRÊTE

ARTICLE 1 : en raison de la manifestation «fête du pain» organisée par l'association ASPECTS sur la voie communale lieu-dit: «rue du CHÂTEAU et esplanade MARCEL PAGNOL» la circulation et le stationnement seront interdits à partir du samedi 31 juillet 2021 17H00 au dimanche 01 août 2021 13H00.

ARTICLE 2 : les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3: Ampliation du présent arrêté sera adressée à:
- monsieur le policier Municipal.

ARTICLE 4: Le présent arrêté sera Publié par affichage.

Fait en Mairie, le 12 juillet 2021.

**LE MAIRE
Stéphane ARNAUD**

LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITÉ
LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE CET ACTE
INFORME QUE LE PRÉSENT ARRÊTE
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE
LA PRÉSENTE NOTIFICATION

